

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

Séance ordinaire du conseil municipal de Lotbinière, tenue le **9 janvier 2023** à 20 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #4 - Monsieur Robert Péloquin
Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Siège #1 - Madame Nadine Demers
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre à titre de greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

01-01-2023

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2022
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2022
 - 3.3 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2022
 - 3.4 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2022
 - 3.5 - Séance extraordinaire du 14 décembre 2022
- 4 - ADMINISTRATION
 - 4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes
 - 4.2 - Dépenses incompressibles 2023
- 5 - PÉRIODE D'INFORMATION
- 6 - LÉGISLATION
- 7 - AFFAIRES COURANTES
 - 7.1 - Amendement - Changement de mandataire pour la gestion du regroupement RLNO
 - 7.2 - Amendement - Montant forfaitaire pour la gestion du regroupement RLNO
 - 7.3 - Amendement - Frais reliés aux collectes des matières résiduelles lors des jours fériés
 - 7.4 - Mandat - Stéphanie Langlois / Acquisition du 7452, route Marie-Victorin
 - 7.5 - Mandat - FQM / Ressources humaines et relations de travail
 - 7.6 - Autorisation d'ouverture de postes / Appels de candidatures pour les loisirs et l'administration
- 8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ
 - 8.1 - Appui - CPTAQ / Lots 5 878 112 et 5 878 113
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1 - Fourniture du service de formation en sécurité incendie - Acceptation de l'entente avec la Municipalité de Saint-Agapit
- 10 - TRANSPORT

- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1 - Travaux correctifs et d'optimisation des eaux usées**
- 12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES**
 - 12.1 - Concours - Décorations de Noël 2022 / Gagnants**
- 13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**
- 14 - VARIA**
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Marin Groleau

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-01-2023

3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2022

Il est proposé par Robert Péloquin
Appuyé par Marin Groleau

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 tel que proposé.

03-01-2023

3.2 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2022

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Robert Péloquin

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 portant exclusivement sur la présentation et l'adoption du Programme triennal des immobilisations, dont l'acronyme est « PTI », tel que proposé.

04-01-2023

3.3 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2022

Il est proposé par Robert Péloquin
Appuyé par Marin Groleau

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 portant exclusivement sur la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 tel que proposé.

05-01-2023

3.4 - Séance extraordinaire du 12 décembre 2022

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Robert Péloquin

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 portant sur divers sujets dont l'avis de motion et le projet 1 pour le règlement REG 311-2022 relatif à la taxation tel que proposé.

06-01-2023

3.5 - Séance extraordinaire du 14 décembre 2022

Il est proposé par Robert Péloquin
Appuyé par Marin Groleau

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 portant sur divers sujets dont le projet final pour le règlement REG 311-2022 relatif à la taxation tel que proposé.

4 - ADMINISTRATION

07-01-2023

4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont reçu un rapport démontrant l'état des revenus et dépenses de décembre 2022 daté du 6 janvier 2023 et une liste des comptes à payer :

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Robert Péloquin

Et résolu unanimement d'accepter le rapport de la gestion financière, de ratifier les comptes incompressibles et de délégation de pouvoir et d'autoriser le paiement des comptes suivants tels que les documents présentés.

Présentation budgétaire de la période : 12

Gestion budgétaire

Revenus prévus au budget 2022 :	1 896 992.00 \$
Revenus à ce jour:	2 146 818.67 \$
Dépenses au budget:	1 896 992.00 \$
Dépenses avant affectations:	1 850 522.10 \$
Affectations:	126 233.24 \$
Résultats après affectations:	170 063.33 \$

Approbation des comptes au 06-01-2023

Comptes soumis pour la période 12-2022:	132 957.24 \$
Comptes soumis pour la période 01-2023:	0,00 \$
Salaires de la période 12 :	43 612.10 \$

08-01-2023

4.2 - Dépenses incompressibles 2023

Il est proposé par Robert Péloquin
Appuyé par Philippe Jean

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à payer toutes dépenses incompressibles prévues au budget. Aux fins de la présente, voici le tableau des incompressibles pour l'année 2023 :

Salaires incluant bénéfices marginaux & avantages sociaux	545 391 \$
Frais de déplacement	7 230 \$
Frais de poste	3 500 \$
Téléphonie, télégraphie, cellulaires	9 640 \$
Informatique (support, droit logiciel)	25 105 \$
Assurances responsabilité	29 366 \$
Contrats de déneigement	206 303 \$
Sûreté du Québec	150 439 \$
MRC de Lotbinière - Quotes parts incluant les vidanges de fosses septiques	182 352 \$
Matières résiduelles incluant les matières organiques	143 632 \$
Électricité	69 070 \$
Office municipal d'habitation - Le Médaillon	1 300 \$

Tonte de gazon & fauchage	36 450 \$
Centre Chartier-de-Lotbinière (géothermie)	5 000 \$
Vérificateurs comptables (support & audit)	25 000 \$
SAAQ - Immatriculations & contrôle vérification mécanique	2 598 \$
Lotbicar - Transport adapté	2 319 \$
Réseau Biblio	4 484 \$
Service de la dette (capital & intérêt)	162 946 \$
TOTAL	1 612 665 \$

5 - PÉRIODE D'INFORMATION

6 - LÉGISLATION

Pas de sujet à ce dossier

7 - AFFAIRES COURANTES

09-01-2023

7.1 - Amendement - Changement de mandataire pour la gestion du regroupement RLNO

Considérant que, par la résolution 291-11-2020, la Municipalité de Lotbinière a mandaté la Municipalité de Villeroy pour la mise en œuvre et la gestion du regroupement RLNO;

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal, à la suite de changements au niveau administratif, accepte que la Municipalité de Lotbinière devienne mandataire;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10-01-2023

7.2 - Amendement - Montant forfaitaire pour la gestion du regroupement RLNO

Considérant que, par la résolution 291-11-2020, la Municipalité de Lotbinière a mandaté la Municipalité de Villeroy pour la mise en œuvre et la gestion du regroupement RLNO;

Considérant que les municipalités au contrat de mise en œuvre et de gestion ont omis la rémunération pour l'ensemble du travail de gestion du contrat et des plaintes;

Considérant que, lors d'une rencontre en visioconférence, les membres du regroupement se sont mis d'accord pour remettre un montant forfaitaire de 25 000 \$ par année. Le montant est réparti tel que le pourcentage pour chaque municipalité au contrat.

Il est proposé par Robert Péloquin
Appuyé par Marin Groleau

Que le conseil municipal accepte les versements antérieurs qui ont été produits par délégation de pouvoir et autorise les versements à venir à la hauteur du pourcentage établi, soit 11.82 % pour la Municipalité de Lotbinière;

Que, par la résolution 11-01-2023, la Municipalité de Lotbinière soit la nouvelle municipalité mandatrice pour le regroupement RNLO et bénéficie des mêmes conditions de gestion.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

11-01-2023

7.3 - Amendement - Frais reliés aux collectes des matières résiduelles lors des jours fériés

Considérant que le regroupement a demandé que le site d'enfouissement demeure ouvert lors des jours fériés pour les collectes des déchets;

Considérant que cet élément n'est pas compris au contrat avec Gaudreau Environnement mais relève du gestionnaire du site d'enfouissement à Saint-Flavien, en l'occurrence Dilicontracto;

Considérant que, lors d'une rencontre en visioconférence, les membres se sont mis d'accord pour le paiement des factures à la valeur du pourcentage établi au contrat;

Il est proposé par Robert Péloquin
Appuyé par Philippe Jean

Que le conseil municipal accepte les versements antérieurs qui ont été produits par délégation de pouvoir et autorise les versements à venir à la hauteur du pourcentage établi, soit 11.82 % pour la municipalité de Lotbinière;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12-01-2023

7.4 - Mandat - Stéphanie Langlois / Acquisition du 7452, route Marie-Victorin

Considérant que, par la résolution 197-11-2018, la municipalité procédait à la location du bâtiment situé au 7452, route Marie-Victorin et que cette entente était pour une période de quatre ans débutant le 1 décembre 2018;

Considérant que cinquante pourcent des montants versés sont considérés comme mise de fonds pour l'acquisition de l'immeuble concerné;

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Robert Péloquin

Que la Municipalité de Lotbinière mandate Me Stéphanie Langlois, notaire pour procéder à la vérification des titres et faire le nécessaire pour produire un contrat d'acquisition de l'immeuble dont l'adresse civique est le 7452, route Marie-Victorin, situé sur le lot 5 876 605 et appartenant à Dépanneur Lotbinière en faveur de la Municipalité de Lotbinière;

Qu'une résolution soit produite ultérieurement indiquant les modalités de l'acquisition et autorisant le maire et la directrice générale à signer le contrat à venir.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

13-01-2023

7.5 - Mandat - FQM / Ressources humaines et relations de travail

Considérant que la Municipalité de Lotbinière est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

Considérant que la FQM offre des services de nature juridique;

Considérant que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations de travail;

Considérant que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 130 \$ à 205 \$;

Considérant l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations de travail, le cas échéant;

Il est proposé par Marin Groleau
Appuyé par Philippe Jean

Que la Municipalité de Lotbinière mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que les Services en ressources humaines et relations de travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations de travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

14-01-2023

7.6 - Autorisation d'ouverture de postes / Appels de candidatures pour les loisirs et l'administration

Considérant que la Municipalité doit pourvoir certains postes suite à des départs ou pour la saison estivale dont :

- Trésorier/trésorière adjoint(e) (départ de Rachel Héroux);
- Responsable des loisirs et de la vie communautaire (départ de Keith Baril et entente avec Leclercville);
- Coordonnateur/coordonnatrice du camp de jour et moniteurs (saison estivale 2023 - admissible à EÉC);
- Étudiant/étudiante aux travaux publics (saison estivale 2023 - admissible à EÉC);

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal autorise l'appel de candidatures pour les différents postes à

pourvoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ

15-01-2023

8.1 - Appui - CPTAQ / Lots 5 878 112 et 5 878 113

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Considérant que la demande consiste à la vente et échange aux lots 5 878 112 et 5 878 113;

Il est proposé par Marin Groleau
Appuyé par Philippe Jean

Que le conseil municipal appuie la présente demande telle que présentée par M. Jean-Pierre Laliberté et Défi Jeunesse Québec Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

16-01-2023

9.1 - Fourniture du service de formation en sécurité incendie - Acceptation de l'entente avec la Municipalité de Saint-Agapit

Considérant les besoins récurrents et grandissants en formation pour les pompiers volontaires ou à temps partiel du territoire de la MRC de Lotbinière;

Considérant que la Municipalité de Saint-Apollinaire agit actuellement comme coordonnatrice de la gestion de la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel sans entente formelle entre les municipalités de la MRC de Lotbinière;

Considérant que les principales infrastructures sont installées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Agapit et que les frais fixes de fonctionnement, d'opération et d'entretien sont présentement assumés par cette dernière;

Considérant que les frais fixes de fonctionnement, d'opération et d'entretien des équipements destinés à la formation des pompiers sont partagés entre les municipalités de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit;

Considérant que la déficience de la structure actuelle ne permet pas l'optimisation des services de formation et du développement du centre de formation de Saint-Agapit afin de maximiser l'offre pouvant être offerte à toutes les municipalités de Lotbinière;

Considérant que le 17 mars dernier, les maires ont convenu de procéder à une analyse entre les différents partis et de proposer une entente intermunicipale pour deux scénarios différents pour la gestion de la formation des pompiers volontaires pour l'ensemble de la MRC de Lotbinière, soit la gestion par la MRC ou la gestion par la Municipalité de Saint-Agapit;

Considérant que le 2 mai dernier la Municipalité de Saint-Agapit a signifié son intérêt de devenir gestionnaire du centre de formation régionale pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière;

Considérant que la Municipalité de Saint-Agapit doit encadrer la fourniture du service de formation en sécurité incendie avec une entente signée avec toutes les municipalités de la MRC de Lotbinière;

Considérant que le projet d'entente relative à la fourniture du service de formation en sécurité incendie a été déposé avec le projet de budget pour la première année de l'entente;

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Robert Péloquin

De désigner la Municipalité de Saint-Agapit comme gestionnaire de la formation des pompiers volontaires et à temps partiel et du centre de formation régional de la MRC de Lotbinière;

D'autoriser la Municipalité de Saint-Agapit à déposer une demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) afin de mettre en œuvre l'entente;

D'autoriser M. Jean Bergeron, maire de la Municipalité de Lotbinière, à signer l'entente de fourniture du service de formation en sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10 - TRANSPORT

Pas de sujet à ce dossier

11 - HYGIÈNE DU MILIEU

17-01-2023

11.1 - Travaux correctifs et d'optimisation des eaux usées

Considérant que, par la résolution 89-03-2021, un mandat a été octroyé à la firme Stantec pour établir les correctifs et l'optimisation du traitement des eaux usées;

Considérant que, par la résolution 270-11-2022, le conseil municipal a autorisé le dépôt de l'appel d'offres sur SEAO;

Considérant les résultats suivants à l'ouverture des soumissions le 22 décembre 2022 :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Turcotte (1989) Inc.	142 224.65 \$
Allen Entrepreneur général inc.	159 772.71 \$
Groupe Québeco inc.	162 418.51 \$
Hydro-Mec HP inc.	164 682.37 \$
Filtrum inc.	168 587.84 \$
Brébeuf Mécanique de procédé inc.	221 807.47 \$

Il est proposé par Marin Groleau
Appuyé par Philippe Jean

Que le conseil municipal, à la suite de l'étude des soumissions et des recommandations de la firme Stantec, octroie à la firme Turcotte (1989) inc. le mandat des travaux correctifs et d'optimisation du système de traitement des eaux usées tel que présenté aux devis administratifs et techniques;

Que la firme Stantec, tel que mandaté précédemment, assure, en collaboration avec l'administration municipale, la surveillance des travaux;

Que l'ensemble de l'œuvre soit imputé au poste budgétaire 23.052.70.721. et inclus à la reddition de compte de la programmation de la TECQ 2019-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES

12.1 - Concours - Décorations de Noël 2022 / Gagnants

Les conditions climatiques difficiles de la fin décembre n'ont pas permis de procéder à une évaluation équitable des décorations des différentes propriétés. Le concours est donc annulé pour l'édition 2022.

13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

Pas de sujet à ce dossier

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18-01-2023

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Robert Péloquin
Et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 h 33.

Constat

Par sa signature, le Maire reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, qu'il renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & greffière-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL